Cowansville
GRANDIR · RAYONNER · PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1933-03-2026

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 novembre 2026, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1933-03-2026 modifiant le règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

  Ce règlement a pour objet d'actualiser l'inventaire de la signalisation routière.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 4 novembre 2026.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA